

## COMMUNE DE LADINHAC

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2016**

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 25 février à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 16 février 2015.

#### **Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

#### **Était excusé :**

Monsieur Gilbert DELPUECH (représenté par Mr MAFFRE), Madame Catherine JAMMES (représentée par Mr LONGUECAMP).

#### **Absent :**

Monsieur Jean-Fabien CHAZOULE

**Secrétaire de séance :** Ghislain SERIEYS

### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 janvier 2016**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2016.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **II. VOTE DES COMPTES DES COMPTES DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2015 de la commune, du CCAS et du lotissement dressés par le Percepteur.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogues à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestions 2015.**

### **III. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération approuvant le compte administratif de la commune, du CCAS et du lotissement.

Les comptes sont présentés par Madame Monique CANTAREL :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :**

Résultat de fonctionnement définitif 2015	+ 225 796.62 €
Résultat d'investissement définitif 2015	- 198 948.57 €

(Affectation de 198 948.57 € au compte 1068 pour le besoin de financement et 26 848.35 € au compte 002 excédent reporté au fonctionnement)

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS :**

Résultat de fonctionnement définitif 2015	+ 3 063.66 €
---	--------------

Les recettes du compte du CCAS seront transférées dans le budget général suite à la dissolution du compte.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :**

Résultat de fonctionnement définitif 2015	0.00 €
Résultat d'investissement définitif 2015	- 65 978.29 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la commune, du CCAS et du lotissement.**

### **IV. CANTAL SOLIDAIRE 2015 - 2018**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dossiers à présenter au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016 – 2018

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération d'intention pour chaque demande de subvention au titre du Fonds cantal Solidaire.

#### **ACQUISITION D'UN TRACTEUR :**

La sollicitation se porte à hauteur de 30 % sur un estimatif de 69 176 € HT soit 20 752 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de présentation du dossier.**

#### **TRAVAUX ACCESSIBILITE DE LA CANTINE :**

La sollicitation se porte à hauteur de 25% sur un estimatif de 42 950 € HT soit 10 710.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de présentation du dossier.**

#### **TRAVAUX A.E.P ET ASSAINISSEMENT :**

Demande de subvention afin de réaliser des travaux de chloration et d'interconnexions de conduite. Le projet s'effectuera en deux tranches :  
2016 mis en place d'un système de chloration de l'eau sur les châteaux.  
2017 travaux de génie civil.

La sollicitation se porte à hauteur de 20% sur un estimatif de 112 500 € HT soit 22 500 € HT. Une autre demande sera faite à hauteur de 40 % à l'agence de l'eau. Soit 45 000.00 €. Les 40% restant seront empruntés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de présentation du dossier.**

#### **VC DE VACHANDOU :**

Réfection de la voirie communale de Vachandou.

La sollicitation se porte à hauteur de 50 % sur un projet à 9 153.20 € HT soit 4 576.60 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de présentation du dossier.**

#### **EGLISE :**

Projet de chauffage à l'église.

La sollicitation se porte à hauteur de 30 % sur un projet de 13 946.13 € HT soit 4 183.84 €.

Une autre demande sera faite auprès de la paroisse et l'association LADINHAC PATRIMOINE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de présentation du dossier.**

#### **V. RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire souhaite prendre une délibération de demande de réserve parlementaire dans le cadre du programme 112.01 pour l'acquisition d'un tracteur auprès de Monsieur Jacques Mézard et de travaux de chloration automatique de l'eau auprès de Monsieur Alain Calmette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les demandes de présentation de ces dossiers.**

#### **VI.CHLORATION AUTOMATIQUE DE L'EAU**

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération autorisant l'adhésion au groupement de commandes entre les Mairies de LADINHAC, TEISSIERES LES BOULIES et CALVINET pour des travaux de chloration automatique de l'eau. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité de LADINHAC sera le coordonnateur du groupement de commande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'adhésion au groupement de commande.**

#### **VII.ETUDE ET DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.**

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération autorisant l'adhésion au groupement de commandes entre les Mairies de LADINHAC et TEISSIERES LES BOULIES pour des études et diagnostique du système d'alimentation en eau potable. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité de LADINHAC sera le coordonnateur du groupement de commande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'adhésion au groupement de commande.**

#### **VIII.CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération dans le cadre d'une convention entre la municipalité de LADINHAC et le Département du Cantal sur une assistance technique dans le domaine de l'eau (MAGE). Convention d'une durée de 3 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le**

**renouvellement de la convention.**

### **IX.VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération autorisant les travaux de voiries suivants :

Réfection de voirie VC VACHANDOU travaux de 9 153.20 € HT

Réalisation de trottoir en haut du bourg et entre la RD128 et la rue des écoles.

Montant des travaux de 28 300.30 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise les travaux de voirie.**

### **X.CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES PERSONNELS**

Monsieur le Maire fait la présentation d'une proposition du centre de gestion de la fonction publique de participer à la consultation pour renouveler le contrat groupe d'assurer statutaire. Il rappelle que cette convention est d'une durée de 4 ans avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire demande une délibération afin de participer à cette consultation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de participer à la consultation sans engagement de la collectivité à l'issue de celle-ci.**

### **XI.PORTAIL DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente un devis de M. LALO dans le cadre de la réfection du portail du cimetière. Il demande au conseil à prendre une délibération autorisant les travaux.

Montant du devis : 6 697.65 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise les travaux du portail du cimetière.**

### **XII.QUESTIONS DIVERSES**

#### **INDEMNITE SUITE A DESTRUCTION DE MUR POUR ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Suite à la proposition de Mme CAZAL, riveraine au lieu-dit MARQUISAT, de céder, en vue de l'élargissement de la voirie communale une partie de son terrain à 1 euro à la commune, Monsieur le Maire propose une indemnisation de la démolition du mur

à hauteur de 40 € par m<sup>2</sup> de façade du mur détruit.

La démolition restant à la charge de Madame CAZAL.

Monsieur le Maire souhaite par la même occasion établir une règle d'indemnisation sur la démolition des murs :

PROPOSITION DU RIVERAIN : 40 € par m<sup>2</sup> de façade du mur détruit, démolition à la charge du propriétaire.

PROPOSITION DE LA COMMUNE : 40 € par m<sup>2</sup> de façade du mur détruit, démolition à la charge de la municipalité.

Aucune prise en charge ne sera effectuée pour la reconstruction d'un mur. Les agrégats resteront sur la propriété.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **accepte la mise en place d'une règle d'indemnisation à hauteur de 40 € par m<sup>2</sup> de façade de mur et l'acquisition du terrain à 1 euro.**
- **accepte l'application au présent cas de Mme CAZAL.**

### **ACHAT ROBOT CUISINE**

Monsieur le Maire présente un devis de la société DARTY pour l'achat d'un robot de cuisine de marque ELECTROLUX. Montant du devis 582.50 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'achat du robot de cuisine.**

### **SIGNALISATION**

Monsieur le Maire propose de modifier les panneaux de signalisation situés au carrefour de la RD 920 et de la RD 28 au lieu-dit JURLHES HAUT. Il souhaite remplacer les panneaux indiquant LADINHAC par les panneaux signalant TREMOUILLE. Ceci dans le cadre de valoriser le hameau de TREMOUILLE.

Montant des travaux 240.66 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification de signalisation.**

### **CLES RGS 2**

Acquisition d'une clé RGS 2 pour un montant de 110 € HT pour la dématérialisation de la signature de Monsieur Le Maire en vue de la signature des pièces comptables.

### **MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la motion de soutien aux agriculteurs face à la grave crise structurelle et conjoncturelle qu'ils traversent.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Apporte son soutien aux revendications portées par les agriculteurs cantaliens.

Décide de solliciter la juste et rapide reconnaissance des pertes de fourrages subies par les agriculteurs cantaliens à la suite de l'épisode de sécheresse survenu en 2015.

Décide d'appuyer la requête des agriculteurs cantaliens au regard des dégâts considérable qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.

Demande l'adoption de mesures à court terme à l'échelle française et européenne en faveur d'un retour à une réelle régulation du marché du lait et de la viande.

### **ATTERRISSAGES DES CAPTAGES**

Monsieur le Maire présente au conseil l'atterrissage des travaux de captages réalisés aux GOUTTES par l'entreprise LONGUECAMP(en raison de travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage).

Montant des travaux prévus 112500.30 € HT en deux tranches. (Automne 2014 et automne 2015).

Une plus-value est présentée pour un montant de 14978.96 € HT

Montant total des travaux 127479.71 € HT